



ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE



## 41<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

*San Juan, Porto Rico, 27 septembre-1er octobre 1999*

---

*Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire*

CD41/22 (Fr.)

16 juillet 1999

ORIGINAL : ANGLAIS

### NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de sa Résolution CD38.R1, le 38<sup>e</sup> Conseil directeur (1995) nommait le Contrôleur et Commissaire titulaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, Sir John Bourn aux fonctions de Commissaire aux Comptes de l'OPS, pour les exercices financiers 1996-1997 et 1998-1999. Du fait que l'audit financier des comptes de l'Organisation pour la période 1998-1999 s'achèvera en avril 2000, le Conseil directeur aura à décider de la nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices financiers à venir afin d'assurer une continuité de l'audit financier des comptes de l'OPS.

L'article 12.1 du Règlement financier régissant la nomination du Commissaire aux Comptes de l'OPS, dispose que : "Le Conseil directeur nommera au moins un Commissaire aux Comptes de réputation internationale aux fins d'audit financier des comptes de l'Organisation. Seul le Conseil directeur aura compétence pour annuler ladite nomination."

Le Directeur propose que le titulaire des fonctions de Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, soit nommé Commissaire aux Comptes de l'OPS, pour les exercices financiers 2000-2001 et 2002-2003. Sir John Bourn, l'actuel Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni, a donné confirmation, au Directeur, de sa disposition à accepter une nomination qui renouvelerait son mandat pour les deux prochains exercices financiers.

Le Conseil pourrait décider d'adopter une résolution dans le sens suivant :

*Projet de Résolution*

**NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Le 41<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,*

Satisfait à l'égard des services rendus par l'actuel Commissaire aux Comptes, Sir John Bourn, le titulaire des fonctions de Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, et constatant la disposition de celui-ci à continuer d'assumer les fonctions de Commissaire aux Comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé,

*DECIDE :*

1. De remercier Sir John Bourn pour le travail qu'il a exécuté pour l'Organisation en menant à bien les audits financiers pour les périodes financières 1996-1997 et 1998-1999.
2. De nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour les exercices financiers 2000-2001 et 2002-2003, le titulaire des fonctions de Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, et de lui demander de mener les audits financiers pertinents conformément aux termes de l'article XII du Règlement financier de l'OPS, en convenant qu'il désigne un représentant qui agira en son nom et lieu, le cas échéant, en cas d'absence.